



# COMMUNE DE RAINVILLE

## Compte-rendu du conseil municipal du 28 août 2023

Le 28 août 2023, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Patrice NOVIANT - Maire,

Présent(e)s : Monsieur David MARINNE – 1<sup>er</sup> adjoint,  
Madame Martine GAMBONE – 2<sup>ème</sup> adjoint  
Mesdames Christelle GONY, Sandra LEBLOND et Christine POURCELOT,  
Messieurs Damien EULRY, Benjamin GODFROY, Christophe HARMAND et Bertrand PETIT, conseillers

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Monsieur Pascal GONY

Pouvoir(s) : Monsieur Pascal GONY à Madame Sandra LEBLOND

### **Plan d'urbanisme intercommunal (PLUI) :**

Le projet de PLUI arrêté le 16 janvier 2023 a fait l'objet d'une consultation obligatoire pour avis des 70 conseils municipaux concernés, chaque commune disposant d'un délai de 3 mois à compter de la date d'arrêté pour répondre. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Des 70 communes concernées :

- 60 ont émis un avis favorable sur le projet arrêté
- 40 un avis favorable dont Rainville
- 8 un avis favorable sous réserve
- 13 avis tacites.
- 9 communes ont émis un avis défavorable.

Devant cette situation, une nouvelle consultation va être notifiée aux personnes publiques suivantes :

- Préfecture des Vosges
- Préfecture de la Haute-Marne
- Région Grand-Est
- Conseil départemental des Vosges
- Conseil départemental de la Haute-Marne
- Chambres consulaires : chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers et de l'artisanat, chambre d'agriculture
- Communes voisines et EPCI qui ont demandé à être associés à l'élaboration du PLUI.

Une consultation publique est prévue dans chaque mairie au dernier trimestre 2023. Chaque habitant aura la possibilité de s'exprimer sur le contenu de ce dossier.

## **Vente de terrain :**

Monsieur et madame REGNIERE sont de nouveaux habitants au village depuis le 11 août 2023. Ayant exercés pendant de nombreuses années dans l'activité de plein-air (terrain de camping), ils souhaitent, à petite échelle, continuer cette activité au village en créant quelques hébergements insolites, dans un environnement paysager approprié.

Pour ce faire, la municipalité a décidé de leur céder la parcelle de 3 273 m<sup>2</sup>, située rue des Chennevières, au prix de 4€ le m<sup>2</sup>.

## **Camion pizza :**

Le conseil municipal a validé la demande de "Gépéto" (fabriquant de pizzas basé à They sous Monfort) de s'installer un jeudi sur deux au centre du village. Il sera présent le jeudi 7 septembre en fin d'après-midi (puis le 21 septembre, etc.). Voir menu en pièce jointe.

En parallèle, il est envisagé, afin d'exploiter la licence IV qui appartient à la mairie, de faire, en collaboration avec lui, quelques soirées à thème tout au long de l'année, afin de rappeler l'esprit "bistrot de village".

## **Déchèterie :**

Pour rappel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'accès aux déchèteries ne sera autorisé que si vous êtes détenteur d'un badge.

Il existe deux possibilités de badge :

- Application sur téléphone portable
- Carte

Pour en faire la demande, il faut la carte grise du véhicule et un justificatif de domicile.

Pour les personnes ayant des difficultés pour l'une ou l'autre des solutions, venez au secrétariat de mairie, nous ferons le nécessaire pour vous.

## **Travaux :**

La route forestière (à gauche; route de Vicherey) est en cours de réalisation.

Une rencontre avec le maître d'œuvre Sylvain Courtier de "Armonie Environnement" est prévue dans les semaines à venir pour lancer la consultation des entreprises, afin de réaliser les travaux rue du Saucy, Chemin des Chennevières et rue de la Haute Courte-Tille.

## **Nouvelle compétences à la communauté de communes :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à donner son accord afin de prendre la compétence "réseau de chaleur".

Deux projets sont à l'étude :

- Neufchâteau : piscine, Cosec, centre des impôts, centre de secours et deux habitats Vosgelis.
- Châtenois : salle des fêtes, salle Ernest Lambert, centre culturel, mairie, écoles maternelles et primaires, collège, foyer ADAPEI et WM88.

Il faut préciser, qu'au niveau comptable et financier, les réseaux de chaleur feront l'objet d'un budget annexe qui devra s'équilibrer avec uniquement les recettes des utilisateurs.